

# Parlons sécurité



[Beamer la bibitte]

Bulletin pour les parents et les gardiens de jeunes enfants

Printemps/Été 2004

## Prévenir les chutes au foyer

Les chutes sont la principale cause de traumatismes crâniens chez les enfants, après les accidents d'automobile. Les chutes les plus graves se produisent au foyer – surtout dans les chambres à coucher et les salons. Assurez la sécurité de votre enfant au foyer en suivant les conseils de SécuritéJeunes Canada figurant dans le document «Vous pouvez prévenir... les chutes», publié en février 2001.



- Éloignez les meubles des fenêtres et des rampes des balcons. Les enfants risquent moins d'y grimper et de faire une chute par la fenêtre.
- Installez sur toutes les fenêtres, à partir du deuxième étage, des dispositifs de garde qui servent de barrière. Vous pouvez également bloquer les fenêtres pour qu'elles ne puissent s'ouvrir sur plus de 10 centimètres. Le moustiquaire n'empêchera pas votre enfant de faire une chute.
- Recouvrez le bas des escaliers d'un revêtement absorbant.
- Installez des barrières de sécurité en haut et en bas des escaliers pour empêcher votre enfant de faire une chute. Utilisez des barrières qui doivent être fixées au mur ou à la rampe.
- Ne laissez pas de jouets ou d'autres articles encombrer les paliers et les escaliers pour éviter que votre enfant trébuche et fasse une chute.

- Gardez une main sur votre nourrisson lorsque vous changez sa couche de façon à l'empêcher de tomber de la table à langer.
- Servez-vous de la courroie de sécurité de la chaise haute pour empêcher l'enfant de tomber.
- Relevez les côtés du lit de bébé et du parc. Ne laissez pas de gros jouets ou d'animaux rembourrés dans le lit ou le parc pour éviter que votre enfant s'en serve pour escalader les côtés.
- Nettoyez rapidement les dégâts causés par les liquides renversés, surtout dans la cuisine et la salle de bain.

> suite au verso

## Les marchettes pour bébés

Centre d'activités ou marchette pour bébés? Quelle est la différence et pourquoi est-ce important? Bien que de nombreux Canadiens aient l'impression que la vente de marchettes soit interdite au Canada depuis un certain temps, la vente, l'importation et la publicité des marchettes n'est interdite au Canada que depuis avril 2004. Les centres d'activités stationnaires sont devenus un article de remplacement populaire pour de nombreux parents. Ils offrent aux bébés la possibilité de s'asseoir et de s'occuper, tout en éliminant la mobilité qui entraînait un si grand nombre de blessures.

Récemment, les marchettes et les centres d'activités sur roulettes sont devenus de plus en plus faciles à trouver. Les dangers que présentent les marchettes demeurent les mêmes. L'enfant peut se déplacer rapidement à l'aide de la marchette ou du centre d'activités sur roulettes et atteindre des objets placés sur les tables et les comptoirs. Les chutes dans l'escalier représentent un danger évident. Même lorsqu'une barrière de sécurité est en place, des chutes se sont produites lorsque la barrière avait été laissée ouverte par mégarde.

N'oubliez pas que les marchettes n'aident pas votre enfant à marcher plus rapidement, alors pourquoi risquer une blessure? Utilisez plutôt un centre d'activités stationnaire. Assurez-vous que les objets dangereux comme les boissons chaudes et les cordons électriques sont hors de la portée de l'enfant. Restez à proximité de votre enfant en tout temps – rien ne peut se substituer à votre surveillance directe.

Vous trouverez de l'information supplémentaire sur la mesure d'interdiction visant les marchettes sur le site Web [www.securijeunescanada.com](http://www.securijeunescanada.com).

> suite

□ Ne laissez pas le siège de sécurité du bébé sur une table ou un comptoir. Il pourrait être accidentellement projeté sur le sol.

□ Servez-vous d'un tapis en caoutchouc ou d'autocollants antidérapants pour rendre la baignoire moins glissante.

□ Fixez les petits tapis au sol à l'aide de ruban collant afin d'empêcher votre enfant de faire une chute.

□ Installez de la mousse polyuréthane sur les arêtes vives des tables pour réduire le risque de blessure grave en cas de collision.

Pour obtenir plus de renseignements, communiquer avec SécuriJeunes Canada au **1-888-723-3847** ou consulter le site Web [www.securijeunescanada.com](http://www.securijeunescanada.com).

## Mise en garde de Santé Canada au sujet des balles de type yo-yo

Santé Canada demande aux parents de ne pas acheter de balles de type yo-yo ou s'ils en ont déjà, de s'en défaire de façon sécuritaire. Ces jouets sont fabriqués en plastique extrêmement mou et souple, et sont constitués d'une boule remplie de liquide qui est attachée au bout d'un cordon en plastique étirable, lequel est muni d'un anneau à son autre extrémité permettant d'y glisser un doigt.

La corde de ce jouet peut s'enrouler plusieurs fois autour du cou d'un

enfant. Ces jouets peuvent encore être achetés à London et dans les magasins de la région.

Pour obtenir plus de renseignements, communiquer avec le Bureau de la sécurité des produits de consommation de Santé Canada au **1-905-572-2845** ou consulter le site Web [www.hc-sc.gc.ca](http://www.hc-sc.gc.ca).



## Nouvelles de la communauté

□ La Semaine SécuriJeunes aura lieu du 31 mai au 6 juin. Le thème de cette année est la sécurité des enfants en automobile, et plus particulièrement, les sièges d'appoint. Pour obtenir plus de renseignements, communiquer avec **Susan Wray** au **432-5606, poste 33**.

□ London Safe Communities (LSC), en collaboration avec le Service de police de London, annonce une soirée intitulée «An Evening of Blue» pour célébrer la sécurité communautaire. Un dîner, une danse, de la musique et des ventes

aux enchères silencieuse et à la criée sont prévus au programme de cette soirée qui se tiendra le 3 juin 2004 au Delta Armouries. Pour obtenir des billets, communiquer avec LSC au **661-1088**.

□ Le Children's Safety Village célébrera son 3<sup>e</sup> anniversaire le dimanche 6 juin de 12 h à 16 h. Composer le **455-5437** pour obtenir des renseignements supplémentaires ou consulter le site Web [www.safetyvillage.ca](http://www.safetyvillage.ca).

## Les matelas pneumatiques et la sécurité de votre bébé

Au Canada, le matelas pneumatique est de plus en plus populaire durant les vacances et la saison estivale. Les matelas pneumatiques présentent un risque particulier pour le nourrisson. Les bords souples peuvent entraîner l'asphyxie. Santé Canada est au courant d'un incident récent où un nourrisson qu'on avait couché sur un matelas pneumatique a suffoqué.

Les nourrissons et les jeunes enfants ne devraient jamais être placés sur un matelas pneumatique ou d'autres surfaces molles pour dormir, même si un adulte couche avec lui.

Pour obtenir plus de renseignements, communiquer avec le Bureau de la sécurité des produits de consommation au **1-905-572-2845**.

## Ventes de garage

Avec l'arrivée du printemps viennent les ventes de garage à tous les coins de rue. S'il est vrai qu'il est possible d'y trouver de véritables aubaines, ce N'EST PAS le cas pour les produits destinés aux enfants. Santé Canada émet des règlements sur la sécurité de ces produits. Le vendeur est légalement responsable de s'assurer que les produits qu'il vend sont conformes à toutes les normes de sécurité applicables. Toutefois, ce n'est pas toujours le cas. Les articles sans instructions, qui ont des pièces manquantes ou ont fait l'objet d'un rappel sont fréquemment achetés par des gens sans méfiance.

Pour en apprendre davantage sur les risques éventuels des ventes de garage et des produits usagés, consulter le site Web de Santé Canada à l'adresse [www.hc-sc.gc.ca](http://www.hc-sc.gc.ca).



## Le saviez-vous?

Les chutes entraînent l'hospitalisation de 21 000 enfants canadiens chaque année.

